



Travail

Bulletin du travail

Mise à jour mensuelle des conventions collectives janvier 2016

Principales activités de négociation

Plusieurs négociations principales¹ étaient en cours en janvier. Celles-ci incluaient :

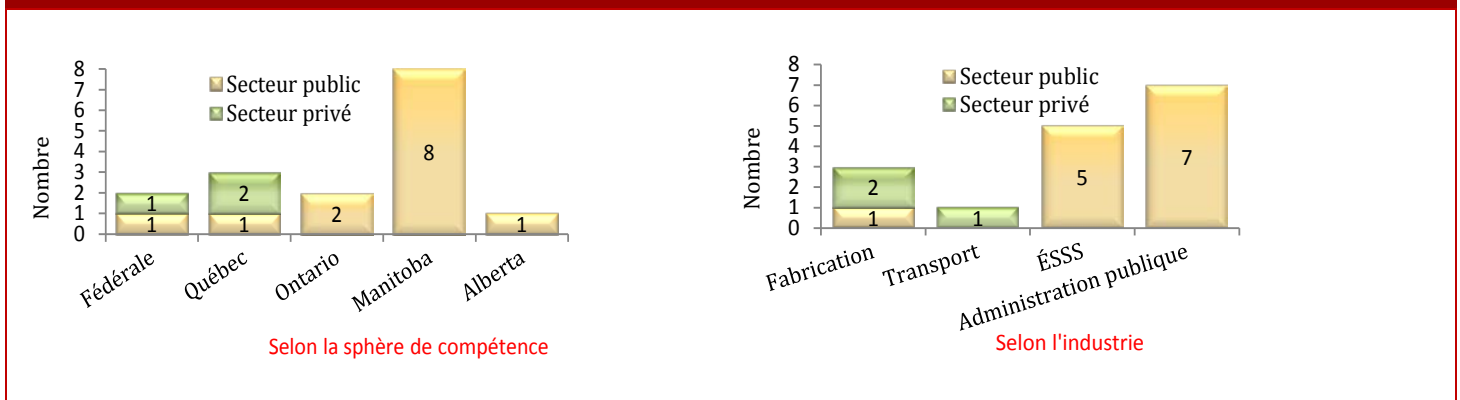
- **La Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)** : la convention collective couvrant près de 8 000 cols blancs, expirait le 31 décembre 2011. Les négociations pour renouveler la convention collective ont commencé en janvier 2012, les principaux enjeux étant les salaires et la sous-traitance. Depuis le 15 janvier 2016, les parties se sont rencontrées en présence d'un conciliateur. Selon le SCFP, entre le 25 janvier et le 29 février, les travailleurs entreprendront une série de grèves tournantes dont une grève générale prévue le 1^{er} mars 2016.
- **Viterra Inc. et Grain and General Services Union (sections locales 1 et 2)** : un avis de négocier a été donné le 18 août 2015 et les parties se sont rencontrées en octobre et en décembre. Les pourparlers ont été interrompus le 25 janvier lorsque la direction de Viterra a rejeté la réponse que le syndicat a faite à leur « offre finale » du 16 décembre 2015. Selon le syndicat, l'employeur envisage de déposer une demande de conciliation.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous l'onglet [Ressources](#).

Règlements conclus

- Au mois de janvier, seize principales conventions collectives ont été conclues, dont trois dans le secteur privé (couvrant 10 250 employés) et treize dans le secteur public (couvrant 31 860 employés). Une entente entre Rio Tinto Alcan et le Syndicat des Métallos a été conclue par voie de négociation après la conciliation, et les ententes restantes l'ont été par négociation directe.
- Deux ententes couvrant 9 120 employés ont été conclues dans la sphère de compétence fédérale. Huit ententes couvrant 15 570 employés l'ont été au Manitoba; trois visant 3 350 employés l'ont été au Québec; deux couvrant 2 750 employés en Ontario; et une en Alberta couvrant 1 070 employés [Graphique 1].
- Selon l'industrie, en janvier, ce sont les employés de la fabrication (2 170 employés), du transport (8 600 employés), de l'éducation, de la santé et des services sociaux (8 480 employés) et de l'administration publique (12 610 employés) qui ont conclu une entente.

Graphique 1 : Conventions collectives conclues, janvier 2016



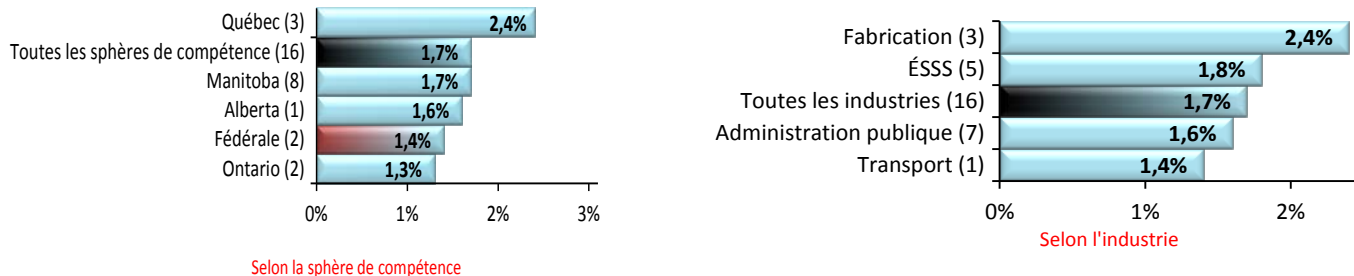
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés](#) en 2015 est accessible sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

Résultats des règlements conclus

Salaires

- L'ajustement annuel moyen du taux salarial de base² (pour la durée de l'entente) qu'ont reçu les 31 860 employés qui ont conclu en janvier était de 1,7 %. Cette moyenne est inférieure à l'augmentation moyenne obtenue lors de la précédente ronde de négociation entre les mêmes parties (2,4 %) [Graphique 2].
- L'augmentation salariale moyenne négociée dans le secteur privé (1,6 %) était légèrement inférieure à l'augmentation moyenne obtenue dans le secteur public (1,7 %).
- Parmi les ententes conclues en janvier, l'augmentation salariale la plus élevée (2,6 %) a été octroyée aux 1 650 employés de Rio Tinto Alcan. Ce sont les 1 990 employés de l'Université Western Ontario qui ont reçu l'augmentation la plus faible (1,0 %).

Graphique 2 : Ajustements salariaux, janvier 2016

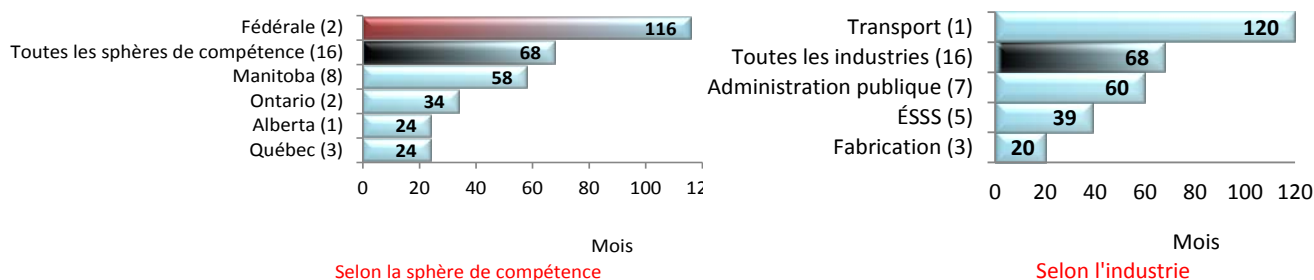


De plus amples informations sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

Durée

- En janvier, la durée moyenne des ententes conclues était de 68 mois. Ceci étant une durée moyenne plus longue que celle obtenue lors de la précédente ronde de négociations entre les mêmes parties (48 mois) [Graphique 3].
- La durée moyenne des ententes conclues dans le secteur privé (102 mois) était deux fois plus élevée que celle dans le secteur public (51 mois).
- Parmi toutes les ententes conclues, celle d'Air Canada couvrant 8 600 employés dans la sphère de compétence fédérale, avait la durée la plus longue (120 mois). L'entente négociée par Rio Tinto Alcan, couvrant 1 650 employés, avait la plus courte durée (12 mois).

Graphique 3 : Durée des conventions, janvier 2016



Principaux arrêts de travail³

- Les travailleurs de la Ville de Montréal (services non essentiels seulement), représentés par le SCFP, ont commencé une série de grèves tournantes le 25 janvier 2016. Les informations détaillées n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication.

De plus amples informations sur les [arrêts de travail](#) au Canada sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

En vedette

Analyse documentaire

Les études suivantes relatives aux relations de travail et au marché du travail ont été publiées dernièrement.

- Une étude de l'European Trade Union Institute, [Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie](#), examine les avantages et les inconvénients de l'économie numérisée. Elle donne une vue d'ensemble des possibilités qu'ouvre la révolution numérique et traite des impacts sur l'emploi, les conditions de travail et la formation. Une annexe résume les défis auxquels les syndicats doivent faire face et donne des exemples d'initiatives que prennent les organisations syndicales en réponse à la numérisation de l'économie.
- L'Institut de recherche en politiques publiques vient de publier un livre intitulé [Income Inequality: The Canadian Story](#). Le chapitre [Trends in Income Inequality in Canada and Elsewhere](#) constate que « l'inégalité du revenu a augmenté au Canada au cours des dernières décennies », principalement parce que « au cours des années 1990, les augmentations du revenu des ménages à l'extrémité inférieure de la distribution étaient généralement inférieures à celles des ménages médians et particulièrement à celles des ménages à l'extrémité supérieure ». Plusieurs autres chapitres sont téléchargeables gratuitement.

Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou téléphoner au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser le lien ci-dessus pour nous faire parvenir le protocole d'entente ou toute autre documentation si une convention collective a été conclue et si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (de 100 employés ou plus) ou au provincial (de 500 employés ou plus).

Note : ce bulletin est basé sur les données / information du mois de janvier 2016, recueillies jusqu'au 16 février 2016.

Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 23 février 2016.

- 1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les conventions collectives principales visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de salaire de base reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus. En raison